6

21ème session de l'Examen Périodique Universel

Rapport national de la Turquie

Intervention de la délégation algérienne

Monsieur le Président,

Nous saluons la présence parmi nous de la délégation Turque conduite par S.E.M et nous le remercions pour les informations complémentaires et l'exposé qu'il a effectué sur la situation des droits de l'homme dans son pays.

Ma délégation se félicite des efforts consentis par la Turquie sur les plans normatifs et institutionnels, pour promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le pays.

Cela s'est reflété notamment, à travers la révision de la constitution, en 2010 consacrant les droits de l'homme comme l' un de ses fondements.

Sur le plan institutionnel, la Turquie a procédé à la mise en place d'un certain nombre d'institutions, en vue de renforcer les droits de l'homme. Il s'agit en l'occurrence de la création de l'institution du médiateur, de l'institution nationale des droits de l'homme conforme avec les principes de Paris et du Ministère de la famille et des politiques sociales.

Nous saluons les efforts consentis par la Turquie pour la promotion des droits de l'enfant et de la justice pour les mineurs.

Ma délégation souhaiterait adresser les recommandations suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action national, en faveur des droits de l'enfant ;
- Poursuivre les efforts pour l'égalité des sexes et ce, dans le cadre d'un plan national d'action.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la Turquie dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées. **Je vous remercie.**